

LE DRENCHÉ

CONTRE les idées reçues. POUR une opinion éclairée.

Version PDF sur ledrenche.fr
pour nous soutenir et recevoir à domicile votre journal en bonne qualité, **abonnez-vous**

GRAND DÉBAT

Faut-il accorder la
personnalité juridique
aux animaux ?

AUTRES DÉBATS

Pour ou contre la privatisation
des Aéroports de Paris ?

Faut-il avoir peur de la
reconnaissance faciale ?

L'ANTI-ÉDITO

Dans quelques jours, voire dans quelques heures pour certains, vous serez en vacances. Et alors, plus rien n'aura d'importance : les partiels, les gilets jaunes, le Grand Débat National, Trump, le BREXIT, la fin de Game of Thrones et du procès de Patrick Balkany (même scénariste), la crise algérienne, les élections européennes, Chernobyl, la coupe du monde de foot... plus rien ne comptera ! Tout ça sera loin derrière vous et laissera place à un horizon dégagé de toute préoccupation et de tout débat.

C'est ce que vous pensez ? En fait non. C'est une illusion ! Même pendant vos vacances de rêve, vous serez toujours confrontés à des choix, à des interrogations et à des débats. En faisant la queue avant d'embarquer pour votre vol à destination de San Francisco (oui, comme "tout le monde" vous passez 3 semaines à SF), vous pourrez vous interroger sur la nécessité de privatiser les aéroports de Paris. Et vous entamerez certainement un débat interminable avec vos potes, qui durera tout le vol (presque 12h quand même...). Arrivé sur place, vous suivrez le parcours touristique classique qui vous emmènera peut-être vers le zoo. Vous vous interrogerez alors sur le statut juridique des animaux qui y sont accueillis (ou enfermés ?). Et en discutant avec vos nouveaux potes américains, vous découvrirez que San Francisco est une des premières villes au monde à interdire officiellement les technologies de reconnaissance faciale. En cause : les dangers potentiels pour les libertés civiles. Il sera alors assez difficile de ne pas embrayer sur un débat enflammé. Bref, des vacances jalonnées de confrontations de points de vue.

Bon, c'est sûr que si vous faites comme moi et que vous partez en bus dans la Creuse, ces liens seront moins évidents à faire. Mais la liste des sujets de débat est infinie, et quoi que vous fassiez, c'est inévitable : vous y serez confrontés ! Alors, acceptez ces débats. Recherchez-les même. C'est essentiel pour la démocratie. Nous en sommes convaincus. C'est pour ça que nous travaillons en ce moment à un nouveau site complètement modifié qui vous donnera tous les outils nécessaires pour avoir des débats et des échanges de qualité. Alors, bonnes vacances et à très vite sur ledrenche.fr !



Rendez-vous en septembre !

Ce numéro sera le dernier avant la pause estivale. On revient en force en septembre pour plus de débats !
RDV sur ledrenche.fr en attendant ;)

LES ARTICLES LES PLUS LUS

sur www.ledrenche.fr



L'INFO DONT ON PARLE PEU

Raboule la thune !

La Chine, qui considère l'emprunt d'argent comme un tabou, a proposé des mesures inhabituelles pour humilier les "mauvais payeurs" afin qu'ils remboursent leur dette. Dans certaines régions, si vous appelez quelqu'un qui doit de l'argent, au lieu du bruit habituel de la tonalité, vous entendez un message vocal enregistré. Il vous indique que vous appelez quelqu'un qui doit de l'argent, et vous demande «d'exhorter la personne» à rembourser ses dettes. Au cours des dernières années, la Chine a créé diverses façons de nommer et d'humilier les débiteurs. La Cour suprême du pays gère une base de données en ligne, accessible au public, qui contient les noms complets et les numéros d'identification gouvernementaux partiellement censurés des débiteurs de tout le pays. En cliquant sur le nom de la personne, vous pouvez également voir son âge, sa ville d'origine et les détails de sa dette.

Source : businessinsider.fr

L'INITIATIVE À DÉCOUVRIR



Disponible en librairie !

Face à la Fnac ou Amazon, le site *Place des libraires* reconnecte les lecteurs habitués aux achats en ligne aux petites librairies indépendantes ! Comment ? En géolocalisant les livres disponibles dans les librairies près de chez vous via la remontée quotidienne des données des stocks et des bases de données bibliographiques. Plus qu'à commander et venir le chercher ! Lancée en 2008, la plateforme compte aujourd'hui près de 600 librairies partenaires et un inventaire de plus de 1 million de livres. Alors quel sera votre prochain livre ? ;)

NOUVEAUX PAR ICI ?

Vous tenez dans les mains un journal un peu particulier ! Journal social et solidaire dont les sujets sont choisis par les lecteurs, Le Drenche est avant tout un journal qui vous permet de forger VOTRE opinion. Pour chaque sujet ; un contexte, Le Pour, Le Contre. Et pour le Grand Débat, des moyens de s'engager concrètement.

Notre but ? Permettre à chaque citoyen de comprendre les grands enjeux et participer au débat de société. Alors bonne lecture !



Le Drenche a le plaisir de vous offrir un ours de qualité :
Mail lecteurs : contact@ledrenche.fr

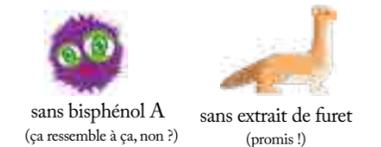
Co-fondateur : Florent Guignard
Directeur de la publication et co-fondateur : Antoine Dujardin
Direction communication : Noémie Cahours
Direction artistique : Marcelo Krafft
Direction commerciale : Célia Edwards
Managing editor : Antonina Stepniak
Traduraptor 3000 : Arthur Bamas

Imprimeur
Riccobono, 79 Rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Édité par Le Drenche SAS
Dépôt légal : Juin 2019
ISSN : 2497-2517

Le Drenche est un journal édité par la société Le Drenche SAS (grosse originalité), détenue par ses fondateurs et un ensemble d'actionnaires individuels et solidaires.

 Le Drenche est une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), labellisée Établissement solidaire d'utilité sociale (ESUS) et Entreprise solidaire de presse d'information (ESPI).
Eh ouais, on affiche nos valeurs, et ça claque !

En plus, notre papier est garanti :



Et sinon on a des vrais labels pour notre papier :



Et... pour ceux qui lisent ça jusqu'au bout, sachez qu'on vous aime toujours autant. On vous adore même !

FAUT-IL PRIVATISER LES AÉROPORTS DE PARIS ?

Qu'entend-on par privatisation ?

La privatisation consiste à « transférer par la vente d'actifs, une activité, un établissement ou une entreprise du secteur public au secteur privé ». Il ne faut pas la confondre avec son inverse : la nationalisation.

Pourquoi privatiser ? La privatisation peut répondre à plusieurs objectifs : réduire « l'interventionnisme de l'État » dans l'économie, ouvrir à la concurrence un domaine d'activité en situation de monopole, donner plus de liberté aux entreprises (nomination des dirigeants, prises de décision) ou encore apporter des recettes immédiates à l'État.

Quels sont les aéroports de Paris ? Et que veut dire ADP ?

Le groupe ADP, anciennement Aéroports de Paris, est une entreprise française qui construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires. Le Groupe est détenu en majorité par l'État qui détient 50,6% des parts. Le groupe exploite plusieurs aéroports de Paris et de sa région, dont Paris-Orly, Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget. Mais il assure également l'exploitation d'un réseau d'aéroports dans le monde au travers d'ADP International, filiale à 100 %, qui gère 24 aéroports répartis dans 13 pays. Cela fait d'ADP le 1er gestionnaire d'aéroport du monde, avec un trafic total de 281,4 millions de passagers en 2018.

Pourquoi on en parle en ce moment ?

La privatisation des Aéroports de Paris est prévue dans le cadre de la loi PACTE. Parmi de nombreuses mesures, le texte prévoit que l'État procède à la vente des actifs qu'il détient dans Groupe ADP, soit 50,63 % des parts représentant 9,5 milliards d'euros. D'après le gouvernement, cette somme sera allouée à un nouveau fonds consacré à l'innovation et au progrès technologique. Cette mesure a suscité de vives réactions dans l'opposition, à gauche comme à droite. Le débat est si vif qu'elle fait actuellement l'objet d'une procédure de référendum d'initiative partagée (RIP). En effet, mardi 9 avril à l'Assemblée nationale, 218 parlementaires ont signé un texte contre la privatisation de Groupe ADP, première étape pour l'organisation d'un RIP. Ils doivent désormais décrocher 4,7 millions de signatures de citoyens dans un délai de 9 mois.



Crédits : Anyaberkut

Tribune rédigée par



OLIVIA GRÉGOIRE
Députée de Paris, présidente de la commission spéciale du projet de loi PACTE, porte-parole du groupe LaREM à l'Assemblée nationale

POUR

L'État stratège plutôt que l'État rentier

Il faut privatiser ADP pour ADP. Aujourd'hui, un aéroport comme Roissy, qui compte parmi les premiers au monde en termes de trafic, est largement distancé en termes de qualité de service : 37e selon Skytrax, 128e selon AirHelp ! Face à la concurrence internationale, il est nécessaire d'investir massivement. L'État n'a plus les moyens d'accompagner cette ambition, de construire par exemple un nouveau terminal à 9Md€. Ouvrir le capital d'ADP permettra un développement profitable à l'emploi (non-délocalisable), aux usagers et aux salariés.

L'État n'a plus les moyens d'accompagner cette ambition

dans des obligations qui garantiront un rendement annuel permettant le financement du Fonds pour l'innovation de rupture ; plus de 250m€ d'investissement chaque année dans la recherche de pointe ! Une somme bien supérieure aux dividendes que l'État a pu percevoir en tant qu'actionnaire d'ADP, dividendes d'ailleurs très fluctuants : ils avaient chuté à trois reprises ces dix dernières années, par exemple entre 2015 et 2016 (de 157 à 130 M€).

Nous assumons notre préférence pour un État stratège plutôt que pour un État rentier. En se dégageant de la gestion d'une entreprise commerciale, pour laquelle il n'est pas nécessairement le meilleur, l'État pourra se concentrer sur ses missions régaliennes de sécurité et de régulation.

Car privatiser ADP, cela ne veut pas dire privatiser les frontières ni même l'infrastructure. Les fonctions de souveraineté seront intégralement préservées (contrôle des personnes, frontières, douanes ou trafic aérien). De plus, l'État disposera sur ADP d'un pouvoir de contrôle (via la Cour des comptes et la présence d'un commissaire du gouvernement au conseil d'administration), de régulation (via un contrat renouvelé tous les cinq ans) et de sanction (faute de respect du cahier des charges, il pourra sanctionner le concessionnaire jusqu'à 2 % de son CA).

Les privatisations ont conduit à des erreurs dans le passé, nous en avons tiré les leçons. Ainsi, sur l'augmentation des prix, constatée après la privatisation des autoroutes : le futur concessionnaire d'ADP devra négocier les tarifs avec l'État et, faute d'accord, ce dernier reprendra la main ; sur

la possibilité pour le concessionnaire de céder l'entreprise, comme l'a fait l'investisseur de Toulouse : il faudra l'autorisation de l'État pour céder les actifs d'ADP. L'État cède des actifs, pas sa responsabilité ni son autorité. ■

L'essentiel POUR en 3 points

- 1 Face à la concurrence internationale, il est nécessaire d'investir massivement.
- 2 Les 10 milliards dégagés par la cession d'ADP permettront d'investir dans l'innovation.
- 3 L'État garde son autorité sur ADP et pourra reprendre la main en cas de non-respect de l'accord.

Tribune rédigée par



FRANCOIS RUFFIN
Député (France Insoumise)
Reporter
<https://francoisruffin.fr/>

CONTRE

Non, il ne faut pas privatiser ADP

Voici mes 3 raisons pour dire non à la privation d'Aéroports de Paris.

1. ADP est une entreprise publique qui marche bien, qui fait des bénéfices, qui investit. Tous les groupes d'opposition parlementaire étaient d'accord, à gauche mais aussi à droite. Quel est le sens de vendre un bijou de famille pour rembourser moins de 0,2% de la dette française et financer des start-ups, alors qu'entre 2006 et 2018, l'État actionnaire a engrangé 1.32 milliards d'€ de dividendes, 173 millions d'€ rien qu'en 2018? Le précédent de la vente autoroutes à Vinci et consorts parle de lui-même.

Les autoroutes ont été vendues environ 10 milliards d'euros en dessous de leur prix de marché, et rapportent chaque année 4 à 5 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires ! Idem pour l'aéroport de Bla-

gnac, la vente des parts de l'État va rapporter aux actionnaires chinois 200 millions d'€ de plus-value, sans compter les centaines de millions d'€ de dividendes accumulés.

2. Mais dire non à la privatisation, c'est aussi dire que nous ne voulons plus du monde qu'ils incarnent, qu'ils promeuvent. « Concurrence », « croissance », « compétition », « déficit », « mondialisation » ... Ces mots nous sont répétés comme des mantras, pour guider la société et nos existences, et pour vendre à la découpe nos biens nationaux.

Ces mots sont désormais des mots cadavres... Nous n'y croyons plus. Nous n'en voulons plus : ils creusent

notre tombe écologique. Nous aspirons, au contraire, à la coopération, à l'entraide, à placer les humains et la planète avant les chiffres, il en va de notre survie commune.

3. Enfin, autour d'ADP et du référendum d'initiative populaire qui vient, c'est la démocratie qui est en jeu. Pour le gouvernement, la démocratie, c'est quand ils s'arrangent en famille, quand ils confient les bijoux de l'État à leurs amis, et qu'ils en retirent des prébendes et des dividendes. La voilà, la démocratie qu'ils apprécient.

Pour nous, au contraire, la démocratie, c'est la reprise en main de notre destin commun. Et il faut bien commencer par un bout, même pe-

tit : alors allons-y par le bitume des aéroports de Paris. Avant de passer à nos écoles, nos champs, nos hôpitaux, nos tribunaux, nos forêts... ■

Aéroports de Paris est une entreprise publique qui marche

L'essentiel CONTRE en 3 points

- 1 La privatisation d'ADP est une mesure contestée autant par la Droite que par la Gauche.
- 2 Aéroports de Paris est une entreprise publique qui fait des bénéfices.
- 3 Certaines privatisations passées ont provoqué des potentiels manquant à gagner pour l'État.

Ils le pensent. Ils prennent position. Découvrez...

QUI PENSE QUOI... ... sur la privatisation d'ADP POUR



Augustin de Romanet
PDG de Groupe ADP

Si d'aventure la société est vendue aujourd'hui, ce sera avec un nombre de garanties tel qu'en interne nous disons que c'est presque une « nationalisation ».

source : Le Monde, juin 2019



Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie et des Finances

Nous avons l'occasion de faire d'ADP un leader mondial tout en désendettant l'État et en finançant les innovations futures. Saisissons cette opportunité.

source : France Info, Mars 2019



Jean-Marc Daniel
Economiste

En pratique, la gestion d'un aéroport, que ce soit celui de Lyon, de Londres ou de Paris, ne relève pas d'une logique politique, mettant notamment en jeu des aspects de souveraineté, mais d'une logique commerciale, à laquelle un opérateur privé est le plus à même de répondre.

source : Le Monde, juin 2019



Marie Lebec
Député des Yvelines (LREM)

Sur la loi PACTE et ADP, on a travaillé plus de 18 mois, débattus plus d'une centaine d'heures. On s'est assuré de la robustesse du futur cadre de régulation d'ADP. L'initiative de l'opposition est une opération de com !

source : Twitter, Avril 2019



Charles Dennerly
Normalien et Docteur en économie

L'État va vendre un actif dont le rendement oscille entre 5 et 10 % par an, pour investir dans un fonds qui rapportera 2 à 3 % annuels : c'est remplacer une Ferrari par une Lada.

source : Les Echos, mai 2019



Claire Nouvian
Fondatrice de l'Association Bloom et de Place Publique

Le référendum sur la privatisation du Groupe ADP doit être le référendum de la bascule : celui qui consacre l'intérêt général contre les intérêts privés, celui qui préserve nos biens stratégiques face au libéralisme macroniste, celui qui redonne le pouvoir aux citoyens. Signons.

source : Twitter, juin 2019



Boris Vallaud
Député des Landes (PS)

C'est non seulement une imbécillité sur le plan économique et financier, mais c'est aussi une erreur stratégique majeure parce qu'Aéroports de Paris n'est pas une entreprise comme les autres.

source : Le Point, Avril 2019



David Lorion
Député de La Réunion et agrégé de géographie

Au delà des étiquettes politiques, pour l'intérêt général et la souveraineté de la France ! La privatisation d'un monopole est un non-sens économique et crée une situation de rente.

source : Twitter, juin 2019

CONTRE



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

AU LYCÉE, NINA A APPRIS UNE CHOSE ESSENTIELLE : LA FORCE DE L'ACTION COLLECTIVE. À L'ÂGE DU PREMIER COMPTE EN BANQUE, ELLE EST DONC ALLÉE À L'ESSENTIEL : UN BANQUIER QUI A, COMME ELLE, L'ENVIE DE CHANGER LE MONDE. ET LES MOYENS D'UNE ACTION COLLECTIVE.

LE POUVOIR DU NOUS

LE CRÉDIT COOPÉRATIF A CRÉÉ L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES ESSENTIEL AGIR 18/25* : UN COMPTE AGIR, UNE CARTE BANCAIRE AGIR, ET LES SERVICES QUI VONT AVEC. POUR NINA ET BIEN D'AUTRES. PARCE QU'ILS SONT DES MILLIERS ENTRE 18 ET 25 ANS, QUI VEULENT FINANCER AVEC LEUR ARGENT CE QUI REND LE MONDE PLUS HUMAIN. NINA VOIT DANS ESSENTIEL AGIR 18/25 UN OUTIL BIEN UTILE POUR PASSER À L'ACTION, MAIS AUSSI UN PROLONGEMENT DE SON ENGAGEMENT. UN ENGAGEMENT À NE PAS CHANGER POUR QUE LE MONDE CHANGE.



ENGAGEZ-VOUS AVEC NOUS ET ESSENTIEL AGIR 18/25 SUR WWW.LEPOUVOIRDUNOUS.FR/ESSENTIEL-AGIR

*SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DU DOSSIER

Credit Coopératif - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 349 974 931 01213 - APE 6419Z - N° ORIAS 07 005 483 - 12, boulevard Pasteur - CS 10025 - 92024 Nanterre cedex - Illustration : Anis - LADAR - W&G



Crédits : Pixabay

FAUT-IL ACCORDER

LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE AUX ANIMAUX ?

Le regard de Nariz



Qu'est-ce qu'une « personnalité juridique » dans le droit ?

Dans le *Vocabulaire juridique* de G.Cornu, la personnalité juridique est une « aptitude à être titulaire de droits et assujéti à des obligations ». Elle appartient à toutes les personnes physiques et dans des conditions différentes aux personnes morales.

Quel est le statut des animaux aujourd'hui ?

Depuis 2015, les animaux disposent d'un nouveau statut dans le code civil : celui d'« être vivant doué de sensibilité ». Toutefois, ils restent soumis au régime des biens corporels (au même titre qu'une voiture ou une maison). Abattages rituels, corrida, chasse à courre ne sont donc pas remis en cause par cet amendement.

Pourquoi ça fait débat ?

Aujourd'hui de plus en plus d'associations, scientifiques, philosophes, avocats luttent pour que le droit civil accorde une personnalité juridique aux animaux pour leur garantir une meilleure protection, mais aussi au nom de la conservation des espèces. Pour d'autres, hors de question de le rapprocher du droit des humains. Mais la question est bien plus complexe...C'est en débat !

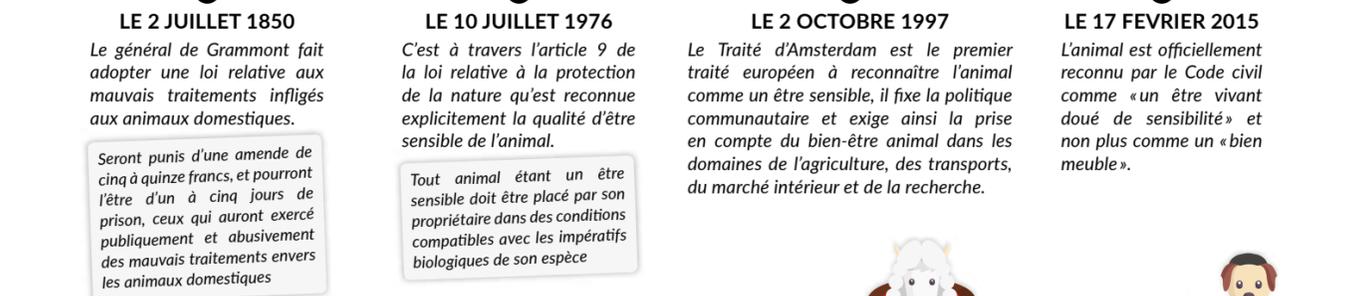
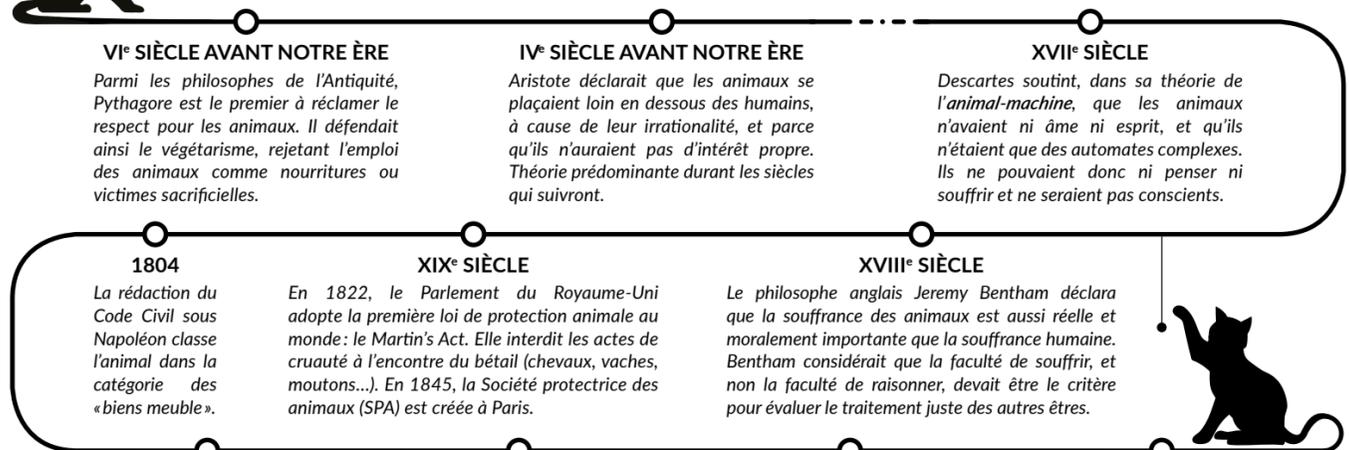
1 S'INFORMER

la première étape pour te forger ton opinion

LE DROIT ET LES ANIMAUX



L'HISTOIRE DE LA PROTECTION ANIMALE



QUE DIT LA LOI ?



EN FRANCE	LE CODE CIVIL Depuis la loi modernisant le statut juridique de l'animal en 2015, l'animal est reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » (nouvel art. 515-14) mais reste considéré comme un bien corporel.	LE CODE PÉNAL Il encadre les expérimentations sur les animaux. Il réprime les sévices graves et les actes de cruauté envers les animaux domestiques ou apprivoisés ou tenus en captivité.	LE CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME C'est le Code qui comprend le plus de règles protectrices à l'égard des animaux. Il traite des animaux d'élevage, des animaux dangereux et errants, des animaux accompagnant les personnes handicapées, et comprend un chapitre entier sur la protection des animaux.	D'autres textes relatifs aux animaux sont notamment intégrés dans le Code de la consommation, le Code de l'environnement, le Code des douanes.
	LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL DU 15 OCTOBRE 1978 Elle reconnaît notamment à l'animal le droit : <ul style="list-style-type: none"> • au respect • d'être traité avec décence • de ne pas être soumis à des mauvais traitements • de ne pas être soumis à des actes cruels Elle énonce l'obligation de faire reconnaître par la loi nationale la personnalité juridique de l'animal et ses droits.	LA CONVENTION EUROPÉENNE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE DU 13 NOVEMBRE 1987 Elle édicte les règles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Nul ne doit causer inutilement des douleurs, des souffrances ou de l'angoisse à un animal de compagnie, • toute personne qui détient un animal de compagnie ou qui a accepté de s'en occuper doit être responsable de sa santé et de son bien-être • Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. 	Cet article n'est entré en vigueur en France qu'en 2004	



APPRENDS À CODER POUR CRÉER

UNE ÉCOLE D'UN NOUVEAU GENRE POUR UN CODE HUMAIN, CRÉATIF ET ENGAGÉ

Distingue toi - Passionne toi - Développe toi

→ RENCONTRE-NOUS LE 5 JUILLET
18H - 19H

25 rue du Petit Musc - Paris
S'inscrire sur ada-school.com

EMPOWERMENT ★ EMPOWERMENT

designed for girls, made for everyone

JOIN THE REVOLUTION
ada-school.com

Explique-moi, comme si j'avais cinq ans...

... la coupe du monde de football*

*féminine
Bein oui, pourquoi si on dit juste "coupe du monde", tout le monde se dit que c'est les mecs qui jouent? C'est notre coupe du monde, ni plus ni moins, ou sinon on rajoute "masculine" quand c'est les mecs. Point barre!

*féminine



EN CE MOMENT SE DÉROULE LA 8^{ÈME} COUPE DU MONDE DE FOOTBALL FÉMININ

7 Du 7 juin au
7 juillet 2019

9 stades
en France

24 équipes pour
52 matches

COMMENT SE DÉROULE LA COMPÉTITION ?

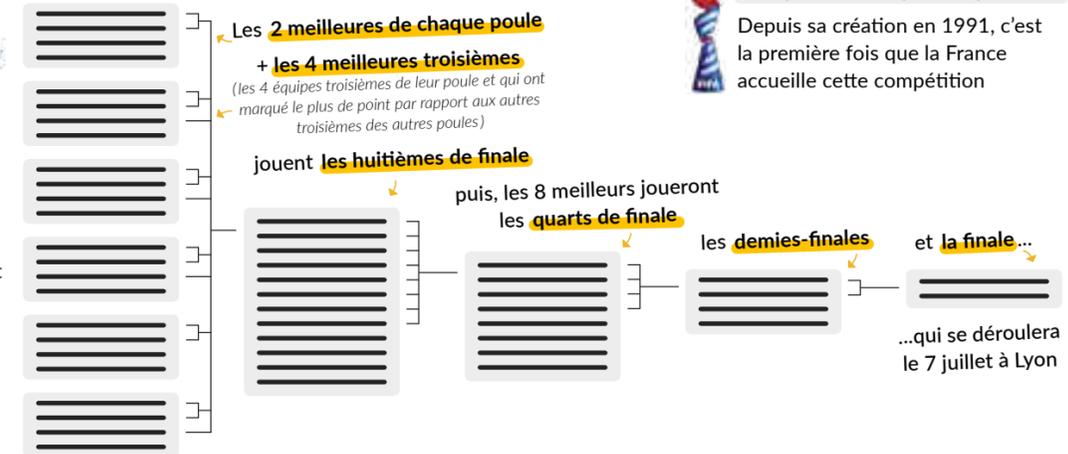
Un tirage au sort répartit les équipes

6 poules de 4 équipes sont alors créées

Ensuite, chaque équipe joue un match contre toutes les autres équipes du même groupe

Les vainqueurs emportent 3 points, les matchs nuls valent 1 point et les défaites 0 point

Un classement détermine les qualifications.



La p'tite info qui fait plaisir !
Depuis sa création en 1991, c'est la première fois que la France accueille cette compétition

Le p'tit détail à connaître !
Les 3 premières équipes de cette Coupe du Monde obtiennent directement une place qualificative pour les JO de 2020 à Tokyo

Pour la première fois de l'histoire de la compétition, l'assistance vidéo à l'arbitrage sera utilisée lors des matches de la phase finale

UN SUCCÈS BIEN PARTI POUR DURER...

184 228 licenciées en
2019 contre à peine
80 000 en 2011
source : Fédération Française de Football

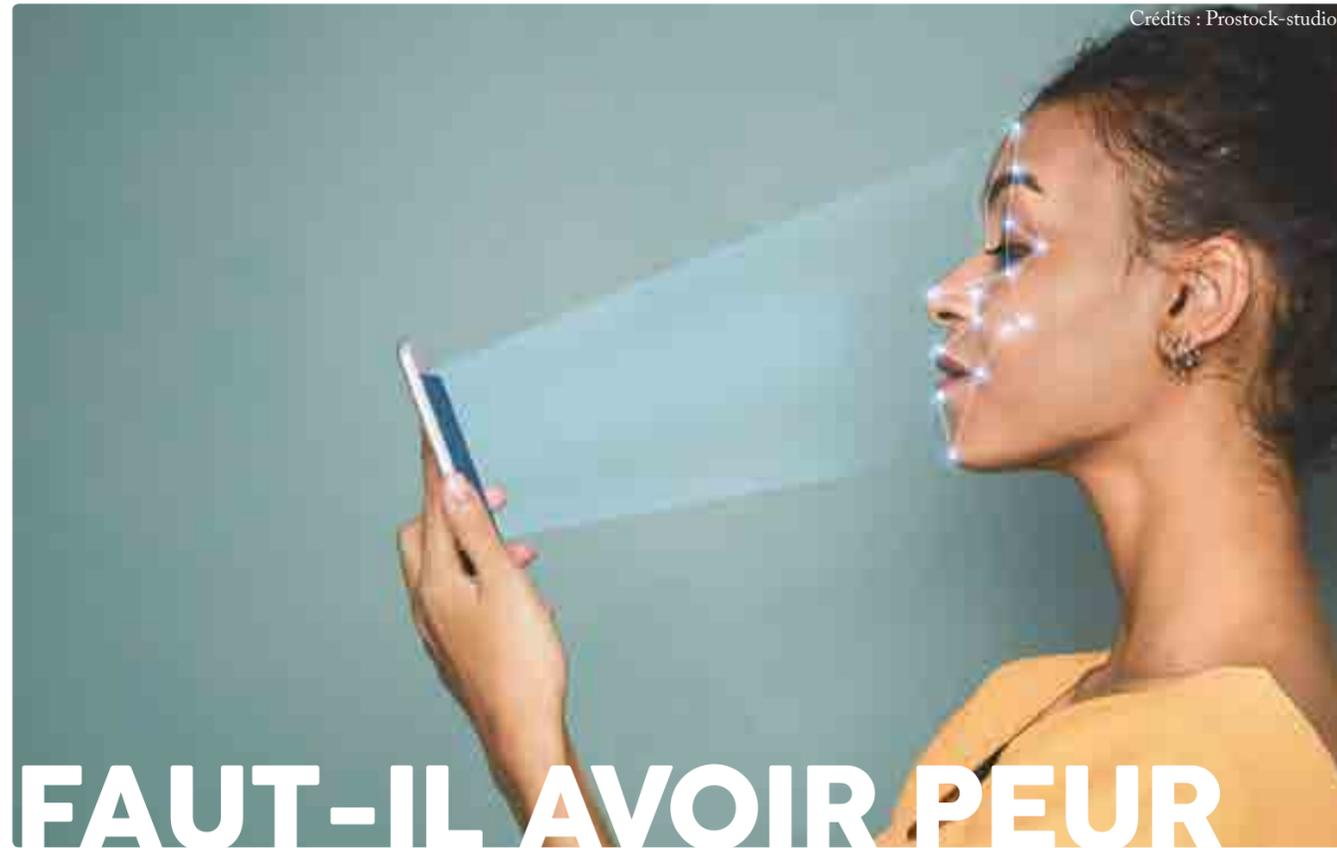
10 millions de téléspectateurs
pour le match d'ouverture
du mondial féminin
source : Audience Médiamétrie juin 2019

920 000 billets ont été
vendus à 3 jours du
début du tournoi
source : lci.fr

Un p'tit débat ?

Oui ! Toujours !
Beaucoup de joueuses ont réclamé une égalité de traitement, notamment salariale, avec leurs homologues masculins. Car, encore aujourd'hui, les salaires et primes de match des femmes sont loin, très loin d'être les mêmes que celles des footballeurs.

Crédits : Prostock-studio



FAUT-IL AVOIR PEUR

DE LA RECONNAISSANCE FACIALE ?

Qu'est-ce que la reconnaissance faciale ?

C'est l'utilisation d'algorithmes permettant d'identifier un visage grâce à ses données biométriques (spécificités du nez, des yeux...). Grâce à l'utilisation de bases de données, le visage peut être reconnu comme étant celui d'un individu. Ainsi, un logiciel de reconnaissance faciale permet d'identifier des personnes à partir d'une vidéo ou d'une image.

Cette technologie est de plus en plus performante. Elle permet désormais d'identifier un visage partiellement caché, et même, de reconnaître un individu uniquement grâce à l'identification de sa démarche.

A quoi ça sert ?

Cette innovation est tout d'abord utilisée dans le domaine de la sécurité. Certains gouvernements et entreprises utilisent des logiciels de reconnaissance faciale qui, à l'aide de caméras de vidéosurveillance, permettent de rechercher et d'identifier des individus. Pour les particuliers, la reconnaissance faciale est utilisée pour des applications comme le déverrouillage des smartphones, le classement des photos, etc.

Mais elle est également développée dans plusieurs autres domaines. La reconnaissance faciale permet ainsi d'augmenter l'efficacité de la publicité, des services clients et bientôt de la médecine.

Pourquoi on en parle aujourd'hui ?

Aujourd'hui, ce sont surtout les risques de dérives de la reconnaissance faciale qui font l'actualité. De nombreux exemples démontrent l'existence de détournements visant à contrôler les populations, le plus célèbre d'entre eux étant le cas de la Chine. Face à ces risques, l'absence de législation européenne et américaine inquiète. Alors que certains prônent l'interdiction, d'autres proposent la régulation. C'est en débat !

Le regard de Nariz



Tribune rédigée par

JEVAN HUTSON

Avocat, spécialiste du droit des technologies, University of Washington School of Law

Une menace pour la vie humaine, la liberté et la justice

La reconnaissance faciale est un outil idéal pour le contrôle et la violence qui peuvent être exercés par les entreprises et les états. Elle est d'ores et déjà utilisée pour pister, soumettre et emprisonner certaines minorités, localiser et arrêter des manifestants et des opposants, ou encore pour préparer des exécutions extrajudiciaires.

Elle nécessite la généralisation de la surveillance et de la collecte de données. En plus d'être utilisées en complément d'outils de surveillance déjà en place, son utilité et sa précision permettent la constitution de banques de données d'images correspondantes aux visages détectés. Grâce au machine learning, les algorithmes s'améliorent au contact de grands volumes de données qui leur permettent de s'entraîner à la reconnaissance, d'où de nouvelles incitations à développer sans cesse de telles infrastruc-

tures de surveillance.

Elle n'est en aucun cas dissociable du profilage. De la même manière que le terme même de "profil" désigne la silhouette d'un visage, la vraie valeur ajoutée technologique de la reconnaissance faciale est sa capacité à profiler. C'est ce que fait cette technologie lorsqu'elle analyse et classe les spécificités d'un visage pour prendre des décisions en fonction de catégories telles que la "race", le "genre", la "normalité" ou encore la "dangerosité". Par exemple, en 2018, IBM a développé un outil de reconnaissance et de profilage racial utilisé par la police de New-York.

Plus généralement, la reconnaissance faciale menace nos identités plurielles. Elle dépend de notions universelles et quantifiables constitutives des êtres humains. Elle considère que nous sommes

tous uniques, semblables et que le temps ne nous affecte pas. Or, en tant qu'êtres vivants, nous vieillissons, nous évoluons physiquement en subissant

nos trajectoires personnelles, nos traumatismes et nos épreuves. La reconnaissance faciale entraîne

inévitablement une séparation entre ce qui est considéré comme normal et anormal, entre la règle et l'exception. Quand un logiciel de reconnaissance faciale ne parvient pas à appréhender ces pluralités des êtres humains, il classe et exclut. Elle risque donc de réduire notre humanité, d'en exclure les spécificités, de punir la différence et de nier la pluralité des identités.

Les bienfaits de la reconnaissance faciale sont peu nombreux et encore très spé-

culatifs. Surtout, ils sont très largement contrebalancés par les préjudices abondants qu'elle entraîne. Dans le meilleur des cas, elle sera invendable, aussi bien

Elle risque de réduire notre humanité, d'en exclure les spécificités

techniquement que conceptuellement.

Dans le pire des cas, elle causera des morts. La

crainte de la reconnaissance faciale ne relève donc pas d'un nihilisme orwellien refusant le progrès technique. Cette crainte dépend simplement d'une préoccupation rationnelle pour la vie humaine, la liberté et la justice.

Que vous viviez ou non là où la reconnaissance faciale sera développée avec précaution (spoiler : ce ne sera jamais le cas), vous devez avoir peur pour ceux qui seront et qui sont déjà violemment emprisonnés par ces logiciels. ■

CONTRE

Tribune rédigée par

JOE WHYTE

Chef de produit Kairos, entreprise de reconnaissance faciale

Une régulation et des principes éthiques à définir

Devons-nous craindre la technologie? Non. Devons-nous avoir des objectifs de transparence et d'éducation pour garantir qu'elle n'est pas détournée au détriment de certains? Oui.

La voiture est une technologie puissante qui a amélioré nos vies : elle nous permet

de déposer nos enfants à l'heure à l'école, d'explorer un pays pendant nos vacances, ou encore de rendre visite à nos familles dans une autre ville. Cependant, sans régulations en matière de sécurité et sans standards de fabrication et d'utilisation, les voitures nous causeraient de nombreux maux.

De la même manière, les logiciels de reconnaissance faciale peuvent appar-

ter de vrais bénéfiques à nos sociétés modernes. Ils peuvent être utilisés à des fins biométriques pour vérifier l'identité de quelqu'un, ce qui permettrait d'accéder à un ordinateur ou

à un téléphone, d'ouvrir un immeuble, de payer grâce à son visage, et même de remplacer

le contrôle des passeports et des cartes d'embarquement. En tant qu'utilisateurs, la reconnaissance faciale met à notre portée des processus plus rapides et plus intuitifs, sans pour autant compromettre notre sécurité. Dans l'industrie automobile, la reconnaissance faciale peut être utilisée pour repérer des signes de fatigue ou de distraction chez le conducteur, et donc éviter des accidents de la route.

Lorsqu'elle est liée à des outils d'analyse morphologique, la reconnaissance faciale peut également détecter des signes de santé défaillante et donc prévenir des crises cardiaques. Une telle innovation pourrait sauver des vies, par exemple dans les cliniques. Elle peut également être utilisée pour retrouver des enfants disparus et lutter contre le trafic d'êtres humains. En Inde, la banque de données des enfants disparus contient près de 240 000 portraits. Or, la réactivité et la précision de l'identification d'un enfant enregistré dans cette banque de données peuvent être considérablement augmentées grâce aux technologies de reconnaissance faciale.

Cependant, ces technologies peuvent également être détournées et exploitées par des individus, des entreprises

et des gouvernements. Nous avons tous lu des articles à propos de ces détournements et des craintes qu'ils entraînent: des algorithmes discriminant racialement, enfrenant la vie privée, ou encore utilisés à des fins de surveillance de masse à la Big Brother. Mais ces craintes doivent être abordées grâce à des régulations et standards réfléchis.

La reconnaissance faciale a de nombreuses applications exceptionnelles qui peuvent être très bénéfiques pour nos sociétés. Ces applications doivent être développées et ne devraient pas être craintes. Chez Kairos, nous croyons en la responsabilité des entreprises technologiques et des gouvernements pour garantir que ces technologies ne sont pas détournées au détriment des individus. ■

LES 7 Z-INFOS

LA RECONNAISSANCE FACIALE

1 Started from the bottom...

La reconnaissance faciale utilise les algorithmes pour analyser et donc reconnaître un visage. Inventée dans les années 1970, cette technologie peut désormais traiter des centaines de millions d'images et atteindre des taux de reconnaissance de 97 à 99%, même sous des angles très difficiles, dépassant ainsi les capacités humaines.



2 Encore un coup des GAFA ?

Parmi les grands acteurs de ce domaine, Amazon s'illustre dans le développement et la vente de logiciels, tandis qu'Apple vante la sécurité de son application pour iPhone. Cependant, beaucoup d'autres sociétés cherchent à développer le rôle de l'IA ou encore du machine learning.



3 Flashés par la publicité

Développés en Angleterre et ailleurs, des panneaux publicitaires peuvent désormais reconnaître un visage et le classer (sexe, âge...) afin d'adapter leurs publicités à ces résultats.



4 Expériences made in France

C'est Nice qui, à l'occasion de son carnaval de 2019, a été la première ville française à expérimenter un dispositif de sécurité utilisant la reconnaissance faciale. Cette expérience permet de repérer dans la foule des personnes recherchées ou disparues.



5 Chasse à l'homme à Manhattan

Début juin, une équipe du New York Times a réussi à identifier à leur insu plusieurs personnes qui ne faisaient que traverser un parc. Ce résultat a été obtenu grâce à seulement 3 caméras installées par la ville et à un logiciel... vendu par Amazon aux particuliers.

6 Mais on a le droit de faire ça ?

Aux États-Unis comme en Europe, la législation est en retard. Un individu qui aurait accès à des caméras peut acheter un logiciel de reconnaissance faciale et pister n'importe quelle personne. De plus, des bases de données de millions de visages identifiés et donc reconnaissables sont accessibles sur Internet. Cela explique que plusieurs voix s'élèvent pour demander une réglementation.



7 D'autres se posent moins de questions

En Chine, la reconnaissance faciale est liée au nouveau système de crédit social. Grâce à plus de 200 millions de caméras de surveillance, le gouvernement peut identifier les auteurs d'incivilités, diffuser leurs visages dans les rues, et surtout baisser leur "note" de citoyens, ce qui leur interdit l'accès à de nombreux services (billets d'avion...). Mais au-delà de ceux qui traversent au rouge, les autorités chinoises sont même accusées d'utiliser de tels logiciels pour fichier les minorités musulmanes du pays.

Ce contenu est financé par:

FRANCE STRATÉGIE
 Pourquoi ?
 France Stratégie, institution publique, souhaite diffuser plus largement le résultat de ses travaux. C'est pour nous un moyen d'apporter un contenu intéressant à nos lecteurs, et une source de revenus complémentaires.

FRANCE STRATÉGIE
 EVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

ÉCOLES PRIMAIRES : MIEUX ADAPTER LES MOYENS AUX TERRITOIRES

Si les écoles publiques des quartiers défavorisés sont en moyenne mieux dotées, elles ne sont pas assurées de bénéficier d'un nombre de professeurs plus important. En vue de la réforme de la carte de l'éducation prioritaire en 2020, France Stratégie propose des pistes pour rendre la labellisation et la dotation des écoles plus lisibles et plus justes.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE CIBLE-T-ELLE VRAIMENT LES TERRITOIRES LES PLUS DÉFAVORISÉS ?

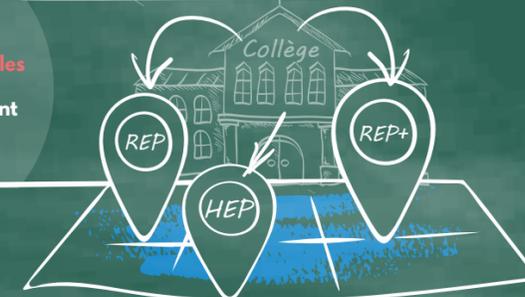
Le label « éducation prioritaire » – qui concerne aujourd'hui 6 000 écoles primaires et 1 000 collèges – est censé fournir plus de moyens et réduire le nombre d'élèves par classe. Mais comment l'obtient-on et cible-t-il vraiment les écoles qui en ont le plus besoin ?

COMMENT OBTIENT-ON LA LABELLISATION « ÉDUCATION PRIORITAIRE » ?

Les collèges sont classés en REP ou REP+ selon un « indice social » qui tient compte notamment de l'origine sociale des élèves, information obtenue par voie de questionnaire.

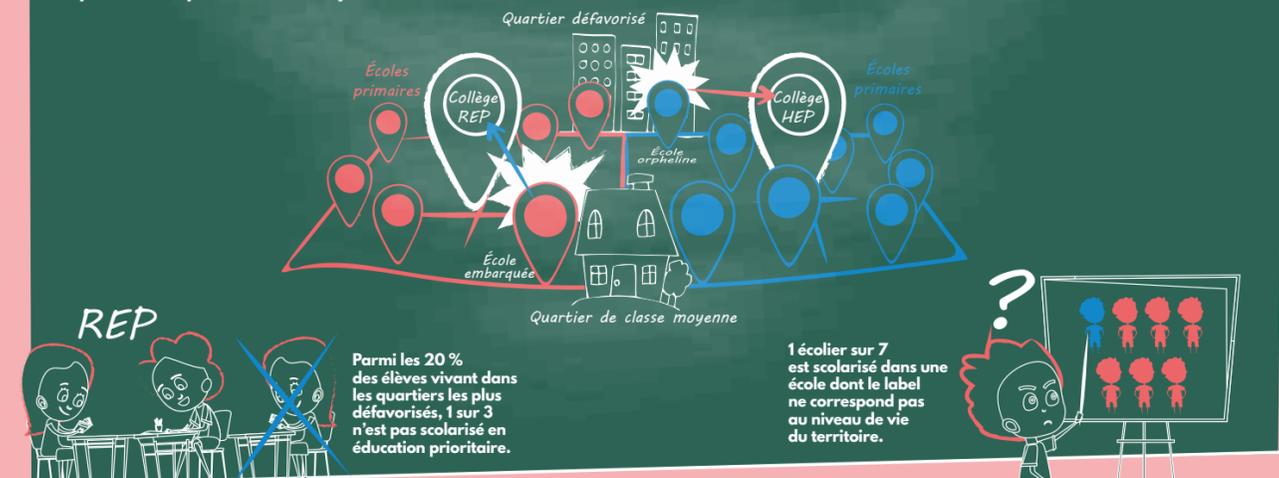


Faute de disposer du même type d'information, les écoles sont labellisées en fonction du classement de leur collège de secteur.



QUAND L'ÉDUCATION PRIORITAIRE LAISSE CERTAINES ÉCOLES « ORPHELINES »

Certaines écoles situées dans des quartiers défavorisés se trouvent ainsi « orphelines » car rattachées à un collège sans label, tandis que d'autres sont « embarquées » dans un réseau d'éducation prioritaire alors que le niveau de vie de leur quartier est proche de la moyenne nationale.



REP
 Parmi les 20 % des élèves vivant dans les quartiers les plus défavorisés, 1 sur 3 n'est pas scolarisé en éducation prioritaire.

1 écolier sur 7 est scolarisé dans une école dont le label ne correspond pas au niveau de vie du territoire.

Retrouvez la note d'analyse sur www.strategie.gouv.fr

FAUT-IL CRAINDRE LA BALKANISATION DE L'OUEST PARISIEN ?

AVERTISSEMENT
 Cette page peut contenir de l'humour, de l'ironie, des bêtises et voire même des informations sérieuses. La rédaction décline toute conséquence sur votre vie professionnelle ou privée

JEANNE POIRRON
 Etudiante

Oui, il faut craindre la balkanisation dans l'absolu, de l'Ouest parisien comme des autres régions de France.

Pourquoi ? Mais déjà que veut dire balkanisation ?

A l'inverse de la balkanisation, qui est la division d'une région en petits Etats souvent hostiles les uns envers les autres, la balkanisation désigne elle la division d'un détournement d'argent en petits montants d'impôts, affectés à une politique consistant à rendre les citoyens hostiles les uns envers les autres. J'espère que vous suivez, c'est pourtant simple.

Et même si Patrick déclarait en 2013 "je suis l'homme le plus honnête du monde" (véridique), laissons à la justice le bénéfice du doute et la police faire son travail et passons à l'examen des faits. Comme on a pu le voir au Moyen-Age, l'Ouest parisien est constitué d'une multitude de petits fiefs, plutôt tous riches, donc tous à droite, dirigés par

des barons locaux.

Comme au Moyen-âge, ces barons sont des hommes uniquement, et ne reconnaissent au-dessus d'eux que "Dieu et le Roi", et assez peu la justice finalement, préférant rendre la leur. Et ce serait leur rendre justice, finalement, que de leur reconnaître qu'ils ont plutôt bien réussi. Finalement, osons raccourcir : balkanisation = Moyen-âge.

Et plutôt que de rester au Moyen-âge, il serait temps de grandir, et de passer à l'âge de raison, la Révolution. Et pour cela, quoi de mieux que... les raccourcir ?



MOUNIR FERRO
 Etudiant

Balkanisation. N'en déplaise à mon ami Patoche (Papatou pour les intimes), ce terme est probablement abstrait pour toi, Ô lecteur ignorant. Je vais donc commencer par t'éclairer un peu. Au sens propre, le terme de "balkanisation" fut d'abord employé pour décrire le démantèlement de l'Empire ottoman après la Première Guerre mondiale, guerre durant laquelle nos cousins allemands avaient "morflé" si vous me passez l'expression. Il décrit donc un processus politique de morcellement, de désunion. Voilà pour la leçon de sémantique.

Or que constatons-nous dans l'Ouest Parisien : l'opposé absolu. L'Ouest Parisien, que seuls les étudiants les plus talentueux d'entre nous connaîtront (les autres devant se contenter des lieux de perdution tels que les Lilas, Montreuil et autres 19ème), est au contraire en recherche permanente d'union. Une union qui se

construit depuis des décennies autour de figures tutélaires telles que Santini, Sarkozy, Balkany, et même des petits jeunes comme Bellamy. Même dans la sonorité on retrouve une certaine union ! Une union également autour des valeurs. La Patrie avant tout. Ils l'ont tous dit, leur engagement politique n'a jamais eu qu'un seul but : servir la patrie. Et qui en douterait ? Mais pas seulement. Le travail par exemple : Patrick Balkany a beaucoup contribué à créer des emplois dans la fonction publique, n'hésitant pas à aller jusqu'à employer des fonctionnaires chez lui, dans un pur élan de générosité patriarcale. La famille enfin. Ce même Patrick Balkany a su transmettre les valeurs familiales avec force ! Il a eu la joie de voir son fils mis en examen pour blanchiment de fraude fiscale dans l'affaire de la villa de Marrakech, démontrant par là même sa détermination, que dis-je, son acharnement à transmettre à sa progéniture à la fois son savoir et son patrimoine.

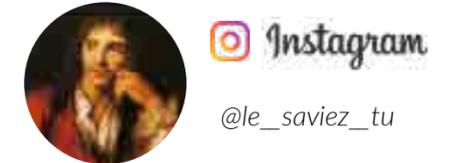
Travail, Famille, Patrie. Une bien belle collection de valeur que le Maréchal, autre grande victime de l'acharnement judiciaire n'aurait pas renié.



LE SAVIEZ-TU ?

D'OÙ VIENT L'EXPRESSION :

POSER UN LAPIN ?



Mais d'où viennent toutes ces expressions ? Nos grands-parents en ont certainement inventé une ou deux, mais ceci mis à part, d'où viennent ces images qui font toute la richesse de la langue française ? Avec humour et avec un appareil photo, le compte Instagram «Le Saviez-tu ?» illustre et explique toutes ces expressions. Parce que la culture c'est important. Parce que la culture c'est marrant. À suivre sur @le_saviez_tu.

Cette expression qui date de la fin du XIXe siècle a d'abord signifié « ne pas rétribuer les faveurs d'une femme ». Elle viendrait de la combinaison de deux termes argotiques : poser et lapin (qui l'eût cru ?). Le terme « faire poser » a la signification de « faire attendre » depuis au moins le XVIIIe siècle, tandis que le lapin est employé là par allusion « au lapin posé sur les tourniquets des jeux de foire, qui paraît

facile à gagner et qu'on ne gagne jamais » selon Lorédan Larchey. Autrement dit, le « poseur de lapin », terme qui a bien existé à cette époque, était celui qui faisait attendre son paiement (le lapin) ad vitam aeternam à la femme dont il avait profité. Pour le sens actuel de l'expression, apparu à la même période, il est probable qu'il y ait eu un glisse-

ment d'une attente non comblée (celle du paiement) vers une autre attente également non comblée (celle de la personne attendue)... En effet, dans les deux cas il s'agit d'un engagement qui n'est pas tenu, ce que semblerait confirmer a posteriori l'édition de 1922 du Larousse universel, où il est indiqué : « Poser un lapin : [...] par extension, ne pas tenir un engagement, une promesse ».

AGENDA

Chaque mois, Le Drenche met en lumière des événements qui ont du sens, qui permettent de s'engager, ou dont nous sommes partenaires.

26 JUIN 2019

DÉBATHON
 FAUT-IL UNE DICTATURE ÉCOLOGIQUE ?



Lieu à définir
 Paris

Le Drenche revient avec son dernier débat avant la pause estivale ! Peut-on amener les citoyens à abandonner leur "confort" sans lois ? Ou faut-il les y obliger pour la survie de tous ? Quels impacts sur la démocratie et nos libertés individuelles ?

28 & 29 JUIN 2019

L'HISTOIRE RECOMMENCE
 UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2019



La Sorbonne
 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris

Plus de 20 intervenants, leaders politiques, universitaires, intellectuels et journalistes sont invités à échanger autour de sujets fondamentaux pour l'avenir de la France et de l'Europe. Au programme, huit débats et des thématiques d'une actualité brûlante.

10 JUILLET 2019

DÉBAT - LA LANGUE DE BOIS
 L'APÉRO-DÉBAT CONVIVAL DU BAR COMMUN



Le Bar Commun
 135 rue des Poissonniers, 75018 Paris

La langue de bois est présente partout. Elle inonde la télévision et la politique. Le capitalisme se mue en « développement », la domination s'affiche en « partenariat »... Et si ces termes nous empêchaient de penser la réalité ?

Par Sylvain Léguère



QUAND
VOUS REFERMEZ
UN **I-JOURNAL**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio